



SAINT MARTIN D'AUBIGNY



L'actualité économique en images



Le 23 janvier a eu lieu, au Centre William Harvey la passation de témoin entre Mme Carole Leroy et M. Stanislas Takounadi.



Courant mars, Sylvain Marie, propriétaire de Raids Diffusion, a ouvert les portes de son entreprise sur la zone artisanale des Boscqs.



En 2012 et début 2013, la rue aux juifs a vu son paysage s'agrémenter de nouvelles maisons.



La tannerie s'est vu dotée d'un nouveau tonneau pour le traitement des peaux de crocodiles

AVRIL 2013

NUMÉRO 47

SAINT-MARTIN D'AUBIGNY		
	S O M M A I R E	
Bulletin Municipal		
Avril 2013		
	Le Mot du Maire	p 3
	Des Nouvelles de la Communauté de Communes <ul style="list-style-type: none"> • Planning permanences socilaes • Nocturnes pédestres 2013 	p 4
	Travaux <ul style="list-style-type: none"> • Fin des travaux au Groupe Scolaire • Salle Polyvalente 	p 6
Edité par la commune de Saint-Martin d'Aubigny	Investissement 2013 <ul style="list-style-type: none"> • Aménagement du Bourg • Achat ordinateurs et logiciels • Isolation logement du Bourg • Voiries communales 	
8, Village de l'Eglise Tél. : 0233077392 Fax : 0233070253 mairie-st-martin-daubigny@wanadoo.fr www.mairie-saintmartindaubigny.fr	Comptes 2012 et Budget 2013	p 8
	Les locations des biens fonciers de la Commune <ul style="list-style-type: none"> • Conventions d'occupation précaire • Liste des baux 	p 9
	Nos habitants <ul style="list-style-type: none"> • Les naissances • Les nouveaux habitants • Passation de témoin au Centre William Harvey 	p 10
	ECOLE <ul style="list-style-type: none"> • Réforme des rythmes scolaires à l'école primaire • Budget du Syndicat des Affaires Scolaires 	p 11
	Des nouvelles de nos employés municipaux <ul style="list-style-type: none"> • Départ en retraite d'Arlette • Contrats de travail temporaire • Frais de déplacement des Agents Recenseurs 	p 12
	Des nouvelles de nos syndicats <ul style="list-style-type: none"> • Le SPANC • Le Syndicat intercommunal d'Adduction en Eau Potable • Le SIATR 	p 13
Photos couvertures : M. Sava, M. Cohen, B. Hamel, J. Levavasseur, Q. Leconardel.	Divers <ul style="list-style-type: none"> • Résultats élections 2012 • Station d'assainissement du Bourg – curage • Entretien chemins communaux • Logements du Bourg – hirondelles • Vente du bois • Urbanisme • Fonds d'Aide aux Jeunes 	p 14
	La page des associations <ul style="list-style-type: none"> • Comité Saint-Christophe • Club des Aînés 	p 16
	Nos secrétaires de Mairie – Annie LECLERE	p 17
	Les dates a retenir	

MOT DU MAIRE

Voici votre bulletin municipal N°47. En regardant les photos des pages de couverture, vous avez pu constater que, bien que nous soyons une petite commune rurale, il s'y passe toujours quelque chose.

Deux de ces événements concernent les plus gros employeurs de notre territoire communal :

- Le Centre William Harvey, du groupe Korian, bâti sur des terrains appartenant initialement à Marchésieux,

- La Tannerie France Croco dont la holding PPR (Pinault Printemps Redoute) - qui deviendra « Kering » en juin - a pris début 2013 une participation majoritaire, avec l'intention d'investir pour augmenter ses capacités de production. Nous travaillons pour ce projet depuis quelque mois avec la Communauté de Communes pour le réseau gaz, la fibre optique et, à notre niveau communal, pour la compatibilité avec les documents d'urbanisme.

La troisième entreprise concernée par les photos, Raids Diffusion, est située sur la commune de Marchésieux ; elle s'est implantée sur la zone artisanale du SIATR (Syndicat d'Aménagement Touristique et Rural des Pays des Marais), bénéficiant pour cette opération d'un fonds de concours de la Communauté de Communes.

Ces trois événements pourraient servir d'exemples à une partie de la résolution votée mercredi 3 avril 2013 au Sénat, dans le cadre de l'acte III de la Décentralisation, par toutes les formations politiques, et qui « réaffirme que l'intercommunalité est un outil de coopération et de développement au service des communes dans le respect du principe de subsidiarité ». Cette résolution que j'approuve a été votée en rappelant le principe de la démocratie locale, de l'autonomie financière des collectivités et de l'attachement à la commune.

La réalité n'est pas toujours en adéquation. Prenons par exemple un sujet que nous avons entendu traiter dans les médias : les normes réglementaires pour les lieux publics, identiques pour toutes les collectivités quelle que soit leur taille. Si celles-ci étaient appliquées strictement, elles mettraient financièrement en péril de nombreuses communes.

Selon une étude réalisée par un cabinet privé, pour notre commune le coût d'une mise en accessibilité pour tous est estimé à 550 430 € – au-delà de ce montant impressionnant, cette étude a l'avantage d'indiquer toutes les préconisations à respecter lors des travaux réalisés sur chacun de nos équipements.

Revenons à nos dossiers communaux :

- Les malfaçons constatées au groupe scolaire, sur des travaux effectués par des entreprises non locales, nous ont pris beaucoup de temps et ne nous ont pas permis de travailler assez en amont sur le dossier de l'aménagement du Bourg ; celui-ci est donc programmé de janvier à mars 2014.

- La part de financement consacrée à la voirie est considérée comme insuffisante, comparée à nos gros dossiers d'investissements financés en partie par des fonds PAP. Le Conseil Municipal a donc décidé d'utiliser le montant supplémentaire de l'indemnité des pylônes pour effectuer davantage de travaux de voirie chaque année. Les voies communales structurantes, ou supportant de lourdes charges, seront prioritaires ; viendront ensuite celles qui desservent les maisons d'habitation.

Je ne parlerai pas ici des autres dossiers communaux, vous les découvrirez à l'intérieur de ce journal. En espérant que vous pourrez les lire dehors en plein soleil et non au coin de la cheminée.

Joëlle Levavasseur

DES NOUVELLES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

PLANNING DES PERMANENCES SOCIALES - *local ex-dentistes* - 3, place du Général de Gaulle à PÉRIERS

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	Mission Locale : 9h à 12h15	A.S* : 9h	ADMR : 9h30 à 11h30		A.S* : 9h
	CLIC : 9h15 à 12h (le 1 ^{er} lundi de chaque mois)	SAG : 10h–12h (tous les 15 jours)			
Après Midi	Mission Locale : 14h à 17h	A.S* : 13h30 (sur RDV)			A.S : 13h30 (sur RDV)

***AS : Assistante Sociale**

L'assistant de service social épaulé les personnes en difficultés économiques, sociales ou psychologiques. Il joue aussi un rôle important pour la protection de l'enfance.

CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination - Maison de l'Action Sociale et de l'Emploi- Carentan- tél : 02 33 22 22 22

Information et orientation sur:

- L'accès aux droits
- Les services d'aide et de maintien à domicile
- L'accueil en établissement (EHPA/EHPAD/FL)
- Santé
- Retraite
- Transports
- Aménagement de l'habitat
- Loisirs
- Etc.

Coordination:

Mise en place en lien avec les partenaires d'actions d'information et de prévention (ex: conférence sur la vue, sur l'audition, sur le CESU, sur les mesures de protection juridique, etc.).

Mise en place d'outils d'information et de coordination (guide, carte mémo seniors, etc.)

SAG : Secteur d'Action Gérontologique

Associations 1901 ayant pour objectif de répondre aux besoins des personnes âgées et des retraités de leur canton.

Missions:

- repérer les besoins exprimés ou non, les dysfonctionnements,
- informer les personnes âgées et leur entourage sur les services et les aides possibles,
- mettre en oeuvre les aides financières,
- créer des services de proximité : portage de repas, soins infirmiers à domicile...

ADMR : Aide à Domicile en Milieu Rural

aide à la vie quotidienne (aide à la toilette, lever/coucher, habillage/déshabillage, change, repas, entretien du cadre de vie et du linge, ...) action socio-éducative, santé, développement local

Mission locale :

La Mission Locale **accueille, informe, oriente et accompagne les jeunes** de 16 à 25 ans en construisant avec eux leur **parcours personnalisé vers l'emploi** avec la mobilisation des partenaires locaux, des entreprises, des collectivités et de l'Etat.

La Mission Locale apporte un appui aux jeunes dans leur recherche d'emploi ainsi que dans leurs démarches d'orientation, d'accès à la formation, au logement, à la mobilité, à la santé, aux droits et à la citoyenneté.

DES NOUVELLES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

CALENDRIER DES NOCTURNES PÉDESTRES DE LA SAISON 2013

DATES	COMMUNES
Vendredi 17 mai 2013	Le Plessis-Lastelle
Vendredi 24 mai 2013	Périers – <i>Boucle famille</i>
Vendredi 31 mai 2013	Gorges
Vendredi 7 juin 2013	Raids
Vendredi 14 juin 2013	Feugères
Vendredi 21 juin 2013	Gonfreville
Vendredi 28 juin 2013	Canton de Lessay
Vendredi 05 juillet 2013	Saint-Martin d'Aubigny – <i>Départ Maison de la Brique</i>
Vendredi 12 juillet 2013	Marchésieux – <i>Boucle famille</i>
Vendredi 19 juillet 2013	Auxais
Vendredi 26 juillet 2013	Nay
Vendredi 02 août 2013	Saint-Germain-sur-Sèves
Vendredi 09 août 2013	Saint-Sébastien de Raids

ENGAGEZ-VOUS !

Rejoignez les sapeurs-pompiers volontaires qui démontrent chaque jour que dévouement, solidarité, altruisme ne sont pas de vains mots.

« Vivez un engagement quotidien au service des autres, en parallèle de votre métier, de vos études ou de votre vie de famille »

Pour devenir sapeur- pompier, il faut :

- Avoir entre 16 ans et 55 ans
- Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale
- Jouir de ses droits civiques
- Etre en position régulière au regard des dispositions du service national.

Les missions :

- Assurer le secours à personnes
- Lutter contre les incendies
- Intervenir lors de catastrophes naturelles ou technologiques.

En devenant sapeur- pompier volontaire :

- Vous êtes utiles aux autres
- Vous exercez une activité riche en expériences
- Vous bénéficiez d'une véritable formation.

Le saviez-vous ?

14% de sapeurs- pompiers volontaires sont des femmes dans le département de la Manche.

Extrait du journal du SDIS - www.sdis50.fr - communiqué par Yanneck Vaubert - pompier volontaire - demeurant à la Viclinière

T R A V A U X

FIN DES TRAVAUX AU GROUPE SCOLAIRE

Après différents petits avenants au marché, les travaux sont maintenant terminés. Ces avenants concernent des travaux oubliés dans le cadre de la consultation (peinture des radiateurs, prises électriques) ou des travaux supplémentaires que nous avons demandés (changement des néons de la première classe, pose d'un bandeau PVC entre toit et bardage, remplacement des robinets thermostatiques dans la cantine).

Les travaux sont terminés mais deux gros problèmes ne sont pas résolus. :

- L'un concerne le vitrage extérieur, côté cour : selon les normes préconisées, il aurait dû être en verre feuilleté au lieu d'un verre simple, en raison de la présence d'une aire de jeux. Le litige avec l'entreprise porte sur une somme d'environ 2000 €.
- L'autre concerne l'étanchéité du porche : lorsqu'il pleut fort, l'eau s'infiltré à l'intérieur du bardage. Après plusieurs rappels, l'entreprise est intervenue, mais les réparations ponctuelles effectuées ne sont pas suffisantes. Affaire à suivre.

Il nous reste à aménager le coin bibliothèque dans le hall d'entrée.

Le coût total de ces travaux (études, architecte, travaux), y compris les frais annexes comme la location de toilettes, le remboursement du chauffage au Club des Aînés pour utilisation de leur local pour la cantine (380 €) se situe autour de 212 000 € TTC financés comme suit :

Origine du Financement	Montant
Fonds PAP	94 592,00 €
Etat	35 000,00 €
Département	17 500,00 €
Fonds de compensation de la TVA *	31 165,00 €
Certificats d'économie d'énergie	2 300,00 €
Autofinancement de la Commune	31 443,00 €

* Les dépenses concernant le logement sont exclues de ce fonds.

SALLE POLYVALENTE

Des travaux d'empierrement vont être effectués sur la bande de terrain située le long du passage menant à la porte d'entrée latérale de la Salle Polyvalente et à la cuisine.

Nous avons en effet signé avec la famille Robin (Mme Robin et ses enfants, héritiers de M. Robin, décédé) une servitude de passage pour cette partie du terrain leur appartenant, exploité par Jean-Pierre.

De 18,80 m de long et 4,50 m de large, cette bande supplémentaire nous permettra de réaliser une rampe d'accès aux normes pour les personnes à mobilité réduite et facilitera l'accès à la cuisine, après dépose de la clôture existante.

Nous aurions souhaité acquérir ce passage ainsi qu'une bande de terrain derrière la salle, en alignement avec la parcelle de la maison d'Eric et Ghislaine Maudouit, mais malgré une offre de notre part qui nous semblait convenable, Mme Robin et ses enfants nous ont répondu qu'ils n'étaient pas vendeurs.

La convention de servitude de passage, acte authentique, a été rédigé par nous-mêmes, sous la forme administrative, et sera publiée au Service de la Publicité Foncière.

Cette servitude de passage nous a été accordée à titre gratuit.

INVESTISSEMENTS 2013

AMÉNAGEMENT DU BOURG

Il s'agit de l'aménagement du secteur s'étendant du centre Bourg à la salle polyvalente. Les travaux consistent principalement à refaire le réseau d'eaux pluviales, les trottoirs et la Place de l'Eglise, en respectant les normes d'accessibilité. En même temps, le Syndicat d'Eau remplacera la canalisation d'eau et le Département fera le revêtement de la route. Comme les travaux du Département ne seront inscrits qu'en 2014, l'opération « aménagement du Bourg » débutera début janvier 2014. Nous en reparlerons donc dans le prochain journal. Cet investissement est toutefois budgétisé sur 2013 pour une enveloppe HT de 170 000 € (fonds PAP pour 131 665 € et autofinancement pour le reste).

ACHAT D'ORDINATEURS ET DE LOGICIELS

Nous envisagions déjà de changer nos 2 ordinateurs dont les performances devenaient insuffisantes, mais nous avons dû précipiter cette décision après réception d'un courrier de la Perception nous indiquant que les flux informatiques échangés entre les collectivités et la Trésorerie devaient transiter par un nouveau protocole informatique dès 2013, permettant une dématérialisation complète des informations ; ainsi les échanges papier n'existeront plus. Au niveau de la Trésorerie, l'économie se fera sur le temps passé à classer les documents. Pour ce nouveau protocole, il nous faut donc une nouvelle version de logiciels qui nécessite des ordinateurs d'une plus grande capacité. La décision a donc été prise dès la fin de l'année 2012 en budgétisant une somme de 5000 €. Avec le concours de Manche Numérique nous avons établi un cahier des charges pour la consultation auprès des fournisseurs de matériel ; nous devrions être opérationnels pour 2013.

ISOLATION DU LOGEMENT DU BOURG

Les uns après les autres, nous entreprenons des travaux dans les logements communaux pour en améliorer l'isolation et permettre ainsi à nos locataires de faire des économies d'énergie. En 2012, c'étaient le logement du Presbytère et celui de l'école. En 2013, ce sera celui du Bourg (entre Denise et Marcel) où il est prévu de remplacer 4 fenêtres (cuisine, salle de bain et 2 chambres) en double vitrage et d'isoler le mur arrière situé au nord, pour un montant de 7 400 €. Les travaux ont été confiés à l'entreprise Tirard. Il nous faudra aussi penser au logement au-dessus de la Mairie.

VOIRIES COMMUNALES

Programme 2013 :

- Fin de la voie de la Courtinière - longueur 405 mètres ;
- Bas de la voie de l'Auvrière jusqu'à la limite de Feugères - longueur 95 mètres ;
- Haut de l'Auvrière, les Monts jusqu'à la D 433 - longueur 865 mètres.

NB : le milieu de l'Auvrière sur une longueur de 358 mètres a été réalisé antérieurement.

Les appels d'offres sont lancés au mois d'avril pour des travaux devant être réalisés au plus tard au mois de septembre.

COMPTES 2012 ET BUDGET 2013

COMPTES 2012

Nous avons trois comptes administratifs : celui du photovoltaïque, celui de l'assainissement et le compte général. Pour ces trois comptes, quelques informations :

Photovoltaïque

Celui-ci, malgré les échéances 2012 de l'emprunt d'une durée de 4 ans, nous laisse un résultat positif de 48 €. La vente d'énergie d'un montant de 2 512 € est supérieure aux prévisions.

En face de cette recette, hormis les frais financiers, les principales dépenses sont la prime d'assurance, l'abonnement à EDF, la comptabilité, la cotisation foncière des entreprises (ex taxe professionnelle). En effet, nous sommes fiscalisés comme une entreprise privée et nous allons déjà payer 90 € d'impôt au titre de 2012, sur le résultat arrêté au 31/12/2012.

Assainissement

Pour la première fois, nos comptes 2012 s'équilibrent. C'est une bonne année : pas de réparations sur le réseau, des raccordements encaissés pour le compte de Marchésieux (le reversement se fera sur 2013).

Les recettes proviennent principalement des habitations raccordées. Pour 2012, le montant total de la redevance pour les habitants du Bourg et de la Base de Loisirs/Porte des Boscqs s'élève à 8 125 €, mais le montant total payé par les habitants est supérieur, car il comprend une redevance que nous reversons intégralement à l'Agence de l'Eau (1 919 € en 2012) et la TVA à 7% collectée.

En 2013, ce budget sera à nouveau déficitaire (estimation 15 000 €) du fait des travaux sur la station du Bourg (voir article), des dépenses nouvelles comme l'obligation de vérifier l'installation électrique du poste surpresseur, et peut-être d'autres dépenses non connues à ce jour.

Budget général fonctionnement 2012 et budget prévisionnel

Celui-ci nous laisse un fonctionnement de 138 098 € nettement supérieur aux autres années. Cela s'explique par des dépenses en baisse d'une manière générale et des recettes supérieures aux prévisions.

A noter parmi les dépenses en baisse :

- *l'électricité et les combustibles qui montrent le retour sur certains investissements comme le changement de luminaires pour l'éclairage public et l'isolation du groupe scolaire ;*
- *des dépenses sur bâtiments non encore effectuées telles que les travaux de consolidation d'une cheminée au presbytère ;*
- *des dépenses exceptionnelles.*

Pour les recettes : *les locations du camping, de la salle polyvalente et des deux logements du Bourg ; une attribution supplémentaire du Fond Départemental de la Taxe Professionnelle et un ensemble de produits en légère hausse.*

Cet excédent sera repris dans le budget 2013 et, en prenant en compte les revenus des pylônes ⁽¹⁾, il nous permettra :

- de commencer le remboursement de l'emprunt logement bourg
- de terminer le financement des travaux du groupe scolaire.
- de budgétiser les investissements 2013 (voir article)

Le budget 2013 est donc voté sans augmentation des taux d'imposition. Si vous voulez savoir comment se positionne notre commune par rapport à l'endettement, les impôts locaux, la moyenne des communes comparables, vous pouvez aller sur des sites tels que decomptespublice@bp06.net ou www.proxiti.info/infocommune.

(1) Nous devrions recevoir une taxe de 4 191 € pour chacun des pylônes présent en 2012, soit 24 pylônes incluant les 11 anciens + les 9 montés en 2012 + 4 non encore démontés en 2012. A partir de 2014, leur nombre sera de 21 soit les 11 anciens + les 10 nouveaux montés en 2012-2013 (et non pas 11 car 1 des pylônes de la ligne parallèle est implanté sur Feugères). Pour 2013, nous serons certains du montant lors du versement en décembre.

LES LOCATIONS DES BIENS FONCIERS DE LA COMMUNE

Vous trouverez ci-dessous le détail des 27 ha 35 ares loués par la commune.

Pour connaître la totalité de la propriété foncière de la commune, en dehors des espaces publics, il faut y ajouter les 9 ha 16 a 80 ca utilisés par le golf.

Convention d'utilisation précaire 2012

Locataire	Parcelles	Surface
DANGUY Michel Périers	ZC 12	4 ha 09 a 10 ca
DUFOUR Charles	ZC105 ZC106	2 a 79 ca 90 a 51 ca
GAEC DES MARETTES	ZC 33 ZC 34	4 ha 07 a 31 ca 93 a 51 ca
FAUNY Hervé	AI 103 AI 104	95 a 77 ca 95 a 18 ca
DELAUNEY Denis Sainteny	AI 167 AI 284 AI 300	40 a 63 ca 28 a 78 ca 15 a 98 ca
	Total	12 ha 79 a 56 ca

LOCATION ANNUELLE 2012

DELAUNEY Denis	AC 85	69 a 28 ca
----------------	-------	------------

NB : Les conventions d'occupation précaire correspondent à des terrains destinés à une utilisation autre qu'agricoles selon le PLU.

Liste des baux

GAEC des Marettes	ZC 53	2 ha 07 a 05 ca
	ZC 54	30 a 54 ca
DUVAL Clément	AM 44	13 a 20 ca
	AM 45	64 a 92 ca
	AM 49	22 a 20 ca
	AM 50	29 a 40 ca
DUVAL Agnès	AC 86	1 ha 61 a 11 ca
DUFOUR Charles	ZC 56	1 ha 21 a 37 ca
MARTIN Jean-Pierre	ZD 32	55 a 70 ca
	AH 17	44 a 85 ca
	AH 18	22 a 38 ca
LAMY Thierry Champs de Losques	Les AI 41	1 ha 78 a 32 ca
	AI 42	1 ha 27 a 82 ca
	AI 79	3 ha 07 a 24 ca
TOTAL		13 ha 86 a 10 ca

NOS HABITANTS

LES NAISSANCES

Loula **Levillain** née le 22/11/2012, fille de Michel Levillain et de Catherine Henry - 25, les Jardins
Angela **Recuyer Boinau**, née le 1/02/2013, fille de Gurval Recuyer et de Sophie Boinau -

3, le Rosty

Arthur **Lelièvre** né le 31/01/2013, fils de Alexis Lelievre et de Séverine Levoy - 19, village de l'Eglise

LES NOUVEAUX HABITANTS

Karine BISCH et Christophe DENIS - 8, la Poulinière

Karine et Christophe ont acheté, il y a environ un an, la dernière maison sur la commune avant la limite de Marchésieux. Ces nouveaux propriétaires, venus de la région nantaise, ont acquis cette maison comme résidence secondaire. Ainsi, ils ont un pied-à-terre près de leur famille située dans les environs et peuvent profiter de la campagne, principalement pendant les vacances scolaires.

Rachel MINERBE et Michaël COLLETTE et leurs deux enfants : Ylan (+2ans) et Lena (-1 an) - 1b rue aux Juifs

Toute cette petite famille, originaire de la région, s'est installée dans la deuxième maison neuve de Maryline et Michel. Travaillant à Barneville Carteret et résidant dans L'Eure, il fallait bien que Michaël se rapproche. Rachel s'occupe des deux petits enfants mais à la rentrée, seule Lena sera présente toute la journée.

Démolition d'une habitation à la Brandinière

La maison de Louis et Simonne Choucard, achetée par RTE dans le cadre du passage des lignes 400 000 volts, a été démolie.

PASSATION DE TMOIN AU CENTRE WILLIAM HARVEY

Le 23 janvier 2013, une cérémonie toute simple était organisée au Centre en présence du personnel et de Mme le Maire pour la passation de témoin entre Madame Carole Leroy et M. Stanislas Takounadi, le nouveau directeur.

Madame Carole Leroy, fille de M. Jacques Leroy - ancien directeur- était en poste depuis le 1er janvier 1998 ; sa compétence et ses qualités humaines ont laissé beaucoup d'émotion chez le personnel.

Elle est maintenant responsable au niveau régional du groupe Korian dont le Centre William Harvey fait partie ; elle reviendra donc régulièrement.

Mr Takounadi, originaire du Togo, est arrivé depuis quatre ans pour prendre le relais et assurait déjà le poste de directeur adjoint depuis 2011. Il essaiera de se libérer pour participer à des cérémonies communales.

E C O L E

Réforme des rythmes scolaires à l'école primaire

L'organisation scolaire est modifiée par décret pour mieux adapter le rythme scolaire de l'enfant sur les points suivants :

- ✓ La semaine scolaire comporte pour tous les élèves 24 heures d'enseignement, réparties sur 9 demi-journées, durant 36 semaines ;
- ✓ Les heures d'enseignement sont organisées les lundi, mardi, jeudi et vendredi et le mercredi matin à raison de 5h30 maximum par jour et de 3h30 maximum par demi-journée.
- ✓ La durée de la pause du midi ne peut être inférieure à 1h30
- ✓ Des activités pédagogiques complémentaires viendront s'ajouter aux 24 heures d'enseignement hebdomadaires. Ces activités seront pour certaines organisées par les enseignants, en groupes restreints, afin d'aider les élèves en difficultés d'apprentissage, et d'autres, pour tous, relèveront de l'initiative des collectivités dans un temps périscolaire, non obligatoire en droit.

L'école du mercredi et les changements d'horaires vont modifier l'organisation des transports, de la cantine, des centres de loisirs, des garderies. La nouveauté, pour les collectivités locales, de mettre en place des activités périscolaires d'une durée globale de 3h par semaine (soit l'équivalent des heures d'enseignement reportées le mercredi matin) est à construire dans sa totalité. Il s'agit d'activités de loisirs, sportives, culturelles, encadrées par des animateurs qualifiés et se déroulant dans des espaces autres que les classes. Ces activités doivent se réfléchir au niveau d'un territoire et donc en ce qui concerne notre RPI, au niveau de la Communauté de Communes.

La mise en place de ce projet pouvait se faire pour la rentrée scolaire prochaine ou, par dérogation, pour celle de 2014-2015. C'est cette deuxième option que nous avons choisie, en concertation avec la CCST, qui nous donne le temps de nous organiser au mieux et permet aux familles de s'adapter à ce nouveau planning. Toutefois, dès maintenant, des réunions sont programmées pour réfléchir à toutes les incidences de cette réforme et la mettre en place dans les meilleures conditions.

Dernier point, l'impact financier : Cette réforme augmentera la charge de personnel des collectivités et notamment celle relative à la prise en charge des activités pédagogiques. Une aide de l'Etat est prévue mais elle est faible et limitée dans le temps.

Budget du Syndicat des Affaires Scolaires

Comme tous les ans, le Syndicat des Affaires Scolaires a voté son budget de l'année 2013.

Ont été inscrites en fonctionnement les dépenses courantes et en recettes, la participation des communes. En dépenses de fonctionnement, les participations à l'association familles rurales pour la garderie et à l'association de la cantine de Marchésieux ont été plus faibles dû fait de meilleurs résultats liés principalement à une meilleure fréquentation des élèves. Une dépense exceptionnelle a été votée pour la classe découverte séjour à Paris de Feugères.

En recettes, les participations des communes ont été fixées au prorata du nombre d'élèves au 1er janvier 2013 : 83 pour Marchésieux, 35 pour Feugères, 51 pour Saint Martin d'Aubigny et 6 pour des hors-communes ; pour notre commune cette participation avoisine les 25 000 €.

En investissement, il est prévu du mobilier (armoire et chaises), 2 ordinateurs et un vidéo projecteur.

Inscriptions rentrée 2013-2014

Elles sont prévues les **mardi 14 et 28 mai à l'école de Marchésieux de 14h à 19h.**

Pour les parents non disponibles à cet horaire, possibilité de prendre rendez- vous.

N'oubliez pas de passer au préalable en mairie

DES NOUVELLES DE NOS EMPLOYES MUNICIPAUX

Départ en retraite d'Arlette

Le vendredi 8 février 2013, la commune et le Syndicat des Affaires Scolaires ont organisé ensemble une petite fête à l'occasion du départ en retraite d'Arlette. Cette manifestation s'est tenue dans la cantine toute rénovée, en présence des élus, du personnel de cantine des trois communes, des enseignants et toute la petite famille d'Arlette.

On a rappelé à cette occasion l'historique des 23 ans de travail d'Arlette pour le compte de ces deux collectivités :

Arlette a été embauchée en septembre 1989, au départ de Mme Picquenard, l'année du transfert de la cantine du rez-de-chaussée de la mairie à son emplacement actuel et de l'entrée de la commune dans le RPI déjà constitué entre Feugères et Marchésieux.

A cette époque, il n'y avait à Saint-Martin qu'une seule classe assurée par Michel Zampetis et c'est le Collège de Périers qui nous fournissait les repas. Ce n'est qu'en 2002, qu'une deuxième classe a été ouverte sous la conduite de Melle Thouroude puis de M. Lavenu.

Arlette, bien placée dans le logement de l'école, s'est aussi occupée du camping et de la salle polyvalente.

En fin de carrière, Arlette travaillait 15,48 heures annualisées par semaine.

Cette cérémonie bien sympathique s'est terminée par la remise d'un bouquet de fleurs et d'un camescope, suivie d'un verre pour fêter tous ensemble ce départ.

Contrats de travail temporaire

x Pour la saison 2013 à la Maison de la Brique, nous avons embauché Colette Frémy, du Moulin ; après avoir assuré le recensement sur une moitié de la commune en janvier, direction « la Briqueterie » en avril.

x Pour l'équipe technique, une demande de renouvellement de contrat a été faite pour Claude à partir du 15 avril, pour une période de 6 mois.

x Depuis le 15 mars, et jusqu'au 14 août, Stéphane Marie, de Cerisy-la-Salle, vient compléter l'équipe des employés municipaux. Stéphane s'occupera surtout de l'entretien des bâtiments communaux et, sachant maçonner à la chaux, il reprendra certains joints sur les murs en pierre du Bourg.

Pour ces trois contrats, nous bénéficions d'une aide de l'Etat de 70% pour Claude, de 90% pour Stéphane et de 70% pour Colette.

Frais de déplacement des agents recenseurs

Considérant que l'aide de l'Etat de 1 164 € brut pour les 2 agents recenseurs était faible par rapport au temps passé, le Conseil Municipal a décidé de rembourser les frais de déplacement des 2 agents recenseurs afin de compléter leur salaire net.

A propos du recensement, nous n'avons pas encore les chiffres définitifs, mais ils devraient être légèrement supérieurs à ceux de 2008.

Ce qui est sûr, c'est que 245 habitations ont été enquêtées, se déclinant en 214 résidences principales, 14 résidences secondaires et 17 logements vacants (*logements vacants = maisons à vendre ou non louées ou bien encore en cours de construction, habitations inoccupées pour cause de départ en maison de retraite ou de décès, maison ex Millet rachetée par RTE, etc*).

DES NOUVELLES DE NOS SYNDICATS

LE SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

Les tarifs suivants s'appliquent pour l'année 2013 :

- Contrôle de bon fonctionnement : 80 €
- Contrôle de projet : 70 €
- Contrôle de bonne exécution : 105 €
- Avis technique lors des ventes : 110 €

LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION EN EAU POTABLE

Prix de l'eau 2013

	<i>Ancien tarif</i>	<i>Tarif 2013</i>
Prime fixe	59,90 €	60,00 €
Jusqu'à 40 m ³	0,98 €/m ³	1,00 €/m ³
De 40 à 200 m ³	1,48 €/m ³	1,51 €/m ³
+ de 200 m ³	0,68 €/m ³	0,69 €/m ³
Revente à une autre collectivité	0,50 €/m ³ - inchangé	
Prélèvement sur poteau incendie	1,48 €/m ³ - inchangé	

Périmètre de protection

La mise en place du périmètre de protection est toujours en cours. Il a été revu avec des prescriptions moins contraignantes pour les agriculteurs et deux mesures complémentaires :

- Un inventaire du maillage bocager va être effectué pour permettre d'identifier les haies à conserver pour protéger le captage. Cette opération est subventionnée par l'Agence de l'Eau.
- Une convention avec la SAFER a été signée pour proposer des échanges ou des compensations foncières aux agriculteurs qui perdront des terres cultivables, si des terrains sont disponibles.

Financement des travaux

Le syndicat a emprunté la somme de 80 000 €, au taux fixe de 3,90% sur 14 ans, pour financer les travaux de renforcement du réseau sur la commune de Feugères et pour la canalisation allant du Centre William Harvey à la Porte des Boscqs, permettant ainsi une interconnexion avec le réseau d'eau de Tribehou. Il prévoit également de refaire la canalisation entre la rue de Feugères et la salle polyvalente en même temps que notre programme d'aménagement du Bourg.

LE SIATR (Syndicat d'Aménagement Touristique et Rural des Pays des Marais)

L'Adame des Marais¹ assurait la gestion du bar et de la Crêperie dans le bâtiment d'accueil. Suite à son redressement judiciaire, il a été convenu que le syndicat achète le matériel situé à l'intérieur pour une valeur de 15 000 € et la licence IVe catégorie pour 6 000 €.

L'objectif est de permettre à l'Adame des Marais le remboursement d'une partie de ses dettes pour éviter la liquidation judiciaire et au Syndicat de permettre à l'activité de se poursuivre en trouvant un gérant.

C'est Patrice et Matthieu David (fils et petit-fils de Marcel et Léa David, des Jardins), professionnels de la restauration, qui prendront en location la partie « Crêperie » et assureront des missions d'accueil du public dans la partie neuve du bâtiment. Ils ont l'intention d'ouvrir toute l'année et tous les jours, normalement à partir du mois de mai 2013.

Pour le financement de cette acquisition, le syndicat a emprunté la somme de 20 000 € sur une durée de 6 ans, les échéances devraient être couvertes par les locations.

1 - Président François Dudouit de Saint-Sébastien de Raids suite à la démission de Patrick Hermet de St Martin d'Aubigny

D I V E R S

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS 2012

DEPUTES			PRESIDENTIELLES		
1er tour			1er tour		
Inscrits	399		Inscrits	399	
Abstentions	194	48,62 %	Abstentions	74	18,55 %
Votants	205	51,38 %	Votants	325	81,45 %
Blancs et nuls	9	4,39 %	Blancs et nuls	8	2,01 %
Exprimés	196	49,12 %	Exprimés	317	79,45 %
TRAVERT Stéphane	60	30,61 %	LE PEN Marine	84	26,50 %
GIRRES Chantal	0	0%	SARKOZY Nicolas	75	23,66 %
DAUBE Gabriel	27	13,78 %	HOLLANDE François	73	23,03 %
DE LAFORCADE Eric	2	1,02 %	MELENCHON Jean-Luc	33	10,41 %
GRASSI Jean-Marie	0	0%	BAYROU François	32	10,09 %
LEMASSON Marine	13	6,63 %	DUPONT-AIGNAN Nicolas	9	2,84 %
DUVINAGE Christian	9	4,59 %	JOLY Eva	5	1,58 %
COUSIN Alain	67	34,18 %	POUTOU Philippe	3	0,95 %
MASSON Carmen	15	7,65 %	ARTHAUD Nathalie	2	0,63 %
MENNESSON Marie-Madeleine	0	0%	CHEMINADE Jacques	1	0,32 %
TRAN Thi Mai Tram	0	0%			
GOGLIO Jacqueline	3	1,53 %			
2ème tour			2ème tour		
Inscrits	399		Inscrits 399	399	
Abstentions	173	43,36 %	Abstentions	61	15,29 %
Votants	226	56,64 %	Votants	338	84,71 %
Blancs et nuls	2	0,88 %	Blancs et nuls	20	5,01 %
Exprimés	224	56,14 %	Exprimés	318	79,70 %

STATION D'ASSAINISSEMENT DU BOURG - ÉTUDE BATHYMÉTRIQUE ET CURAGE DES BOUES

Il est préconisé de curer les premiers bassins des stations tous les 10 ans et la nôtre a plus de vingt ans ! C'est donc programmé sur 2013.

Les deux premiers bassins seront complètement vidés et, pour effectuer ces travaux, l'entreprise utilisera une chenillette équipée d'un rabet caoutchouc afin de ne pas risquer de percer la bêche.

Au préalable, une étude bathymétrique sera réalisée pour connaître la nature des boues. Selon leur composition, nous devons adapter le périmètre d'épandage et faire un suivi agronomique qui permettra de compenser éventuellement ces apports en cas d'excédent d'un paramètre.

Ces travaux, prévus avant l'été en ce qui concerne l'étude, et après le maïs pour le curage et l'épandage, ont été confiés après consultation à la SAUR de Caen. Pour bénéficier d'un meilleur prix, ils seront groupés avec ceux de Marchésieux. Après déduction de la subvention de l'Agence de l'Eau sur la partie étude, leur coût est estimé à 8 165 €.

Le cahier des charges et la consultation ont été préparés par le SATESE (Service d'Assistance Technique à l'Épuration et au Suivi des Eaux) du Conseil Général dans le cadre d'une convention. Ce service nous est facturé 0,50 € par habitant.

ENTRETIEN CHEMINS COMMUNAUX

Eparage

Jusqu'en 2012, l'éparage des chemins à usage agricole incombait aux riverains. Ayant constaté que celui-ci était de moins en moins réalisé, le Conseil Municipal a décidé de prendre en charge cette dépense inscrite en fonctionnement.

Un plan sera établi pour l'entreprise attributaire de cette prestation.

Empierrement

Le caillou entreposé au terrain de football , qui nous a été proposé par RTE, sera étalé dans les chemins.

Deneigement

Cette année, nous avons fait l'essai de monter la lame de la CUMA sur le tracteur de Bertrand. Ainsi, Romain et Benoît ont déblayé la neige des routes départementales et communales. Cette organisation devrait être reconduite au cas où la neige serait encore au rendez-vous l'hiver prochain.

LOGEMENTS NEUFS DU BOURG

En 2012, les hirondelles avaient trouvé que les pannes du mur côté route étaient un bon endroit pour faire leurs nids. Mais leurs excréments sur le bord de fenêtre ou sur le mur en terre posent

problème. Il a donc été décidé de poser des pics-hirondelles sur ces pannes, ainsi que sur les fenêtres du commerce ; il s'agit de tiges de fer qui empêchent les hirondelles de faire leurs nids ; ils nous viennent d'Allemagne. Nos belles hirondelles devrnt trouver un autre endroit pour se reproduire.

SALLE POLYVALENTE

Tarifs : ils ont été réexaminés, et bonne nouvelle, ils n'ont pas été modifiés, à part le tarif du KWH consommé qui passe de 0,17 € à 0,20 € à compter du 1er janvier 2013.

D'autre part, un montant de 15 € correspondant à une consommation électrique n'a pas été facturée à l'Adame des Marais du fait de ses difficultés financières.

VENTE DU BOIS

Le bois résultant de l'abattage des arbres et qui était proposé aux habitants de la commune est parti. Des stères ont été vendus en 2013 à L. Levavasseur, D. Poulain, S. Trillion et D. et F. Jouin pour un montant total de 1 700 €.

URBANISME

Permis de construire 2012

- Cariot Charles et Jouet Anne-Sophie pour une habitation – rue aux Juifs ;
- EARL de la Barderie pour un bâtiment agricole ;
- Levionnois Dominique et Fauny Sabrina pour une habitation – Vieux Bourg

PLUI - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

La commission chargée d'élaborer le PLUI est constituée pour chaque commune du Maire et d'un délégué. Pour nous, la déléguée est Isabelle et Françoise remplacera Joëlle en cas d'absence.

FONDS D'AIDE AUX JEUNES

La commune a décidé de participer financièrement au Fonds d'Aide aux Jeunes à partir du 1er janvier 2013 à hauteur de 0,23 € par habitant.

LA PAGE DES ASSOCIATIONS

COMITE SAINT CHRISTOPHE

Après une longue période de pluie, vent et neige, voici venu le moment de penser au pèlerinage qui se déroulera **le dimanche 21 juillet 2013**.

Rien pour l'instant n'est vraiment défini pour ce pèlerinage ; la date d'une réunion sera annoncée ultérieurement.

Un appel est lancé aux volontaires qui souhaiteraient se joindre au groupe de bénévoles, ils seront les bienvenus.

Le comité

LE CLUB DES AINES

Après un automne très pluvieux et un hiver avec ses deux périodes neigeuses, voici qu'arrive le printemps (très froid!) avec ses reprises d'activités.

Tout d'abord, au cours du Repas de Noël offert aux adhérents du Club qui, comme d'habitude, s'est déroulé dans une très bonne ambiance, nous avons procédé à l'Assemblée Générale.

Bernard (JEANNE), qui, après plusieurs années passées au sein du Bureau, a décidé de laisser sa place : nous le remercions pour tous les services rendus au Club.

C'est Claudine RIGOT, toute nouvelle retraitée, qui lui a succédé : nous lui souhaitons la bienvenue.

Le samedi 12 janvier nous avons partagé la galette des rois, avec le concours du CCAS.

Mardi 22 janvier, nous avons élu le Bureau.

Le dimanche 24 mars s'est déroulé le Repas de Printemps, dans une ambiance sympathique, avec 130 participants ; quelques adhérents n'ayant pu se joindre à nous pour raison de santé, nous leur souhaitons donc un prompt rétablissement.

Des marches avec pique-nique sont prévues les 5 et 20 juin (se renseigner auprès des responsables).

Un voyage d'une journée est prévu, reste à trouver la destination.

Puis un voyage en Irlande, du 18 au 26 septembre (voir les membres du Bureau pour de plus amples informations).

Enfin, le programme habituel :

- 1er et 3ème jeudi du mois, marche.
- 2ème et 4ème jeudi : jeux et cartes.
- Lorsqu'il y a un 5ème jeudi dans un mois, marche ou cartes pour ceux qui le désirent.

Le Bureau

ASSOCIATION « 4 Ailes des Marais »

Quentin Leconardel et son ami Guillaume ont réussi leur projet de rejoindre Marrakech, au Maroc, dans le cadre du 4L Trophy.

Partis de Poitiers le 14 février dans leur 4L rouge, ils sont arrivés à Marrakech le 22 février en se classant à la 674ème place, sur presque 1500 véhicules engagés.

La 4L a tourné comme une horloge – mis à part un bras de suspension cassé qui a failli mettre un terme à leur aventure – et ils ont avalé beaucoup de sable sur les pistes du sud marocain.

Et il ne faut pas oublier le moment important de ce rallye : le 18 février, à Merzouga, la remise aux populations locales des présents dont étaient chargées les 4L - principalement du matériel scolaire.

A l'occasion du départ en retraite d'ANNIE LECLERE, Gaston Sauvage nous a fait un historique des secrétaires de Mairie depuis 1947 :

« Elu maire le 30 octobre 1947, j'eus comme secrétaire de Mairie M. Marcel HENRY, instituteur de la classe des garçons.

Les élections dans la commune, en 1947, furent très « chahutées » : circulaires anonymes glissées sous les portes – et le Maire, M. DELAUNEY, ne fut pas réélu. Le secrétaire de Mairie, M. HENRY, fut également très visé et demanda son changement ; il fut nommé, en 1948, à Méautis où il resta jusqu'à sa retraite. Son épouse, Mme Henry, était originaire de Sainteny.

En 1948, M. HENRY fut remplacé par M. Armand GUILLARMIC, un jeune breton, avec son épouse, qui en plus d'instituteur fut secrétaire de Mairie pendant 19 ans, jusqu'à sa retraite en 1967, où il repartit à Kerity, dans les Côtes du Nord, sa commune natale.

Monsieur GUILLARMIC fut remplacé en 1967 par Mme Christiane MARIE (Sauvage) de Saint-Sauveur Lendelin, jusqu'en juillet 1980 ; celle-ci fut remplacée à la même date par Mme Viviane LENOEL.

Mme LENOEL assurait aussi le secrétariat à Marchésieux et demanda à ne plus faire celui de Saint-Martin. Elle quitta son poste le 1er juillet 1985. C'est donc à cette date qu'elle fut remplacée par **Mme Annie LECLERE**, et ce jusqu'en 1996 soit 11 années à la mairie de Saint-Martin.

En 1986, élu président du Syndicat de Ramassage des Elèves du Collège de Périers (10 circuits de ramassage scolaire assurés par l'entreprise Lechanteur), ce fut dans un premier temps la secrétaire de Mairie de Périers, Melle MORSALINE, qui en assurait le secrétariat. Mais les relations entre la Mairie de Périers et le Collège n'étant pas très bonnes, Melle MORSALINE demanda son changement, d'abord à Pirou, et ensuite dans un gros bourg du Calvados.

Avec les 22 délégués des 11 communes ramassées, nous ne fîmes plus nos réunions à la Mairie de Périers mais au Collège.

Après le départ de Melle MORSALINE, c'est donc **Annie LECLERE** qui fut nommée secrétaire du Syndicat du Collège le 1er janvier 1988, jusqu'au 31 décembre 1995.

Le Syndicat du Collège a été dissout par arrêté préfectoral et remplacé par la Communauté de Communes du Canton de Périers au 1er janvier 1996 – installée dans l'ancienne école maternelle, route de Coutances.

Madame LECLERE en fut la principale secrétaire, et ce jusqu'à sa retraite qui a pris effet le 1er mars 2013.

Madame LECLERE a toujours rempli ses fonctions avec gentillesse et compétence. Je lui souhaite de vivre une heureuse retraite, avec son mari Gilbert et ses trois filles, dont deux résident à Saint-Martin. Bonne retraite Annie ! »

Gaston SAUVAGE
Le 11 février 2013

En résumé, la « carrière » d'Annie Leclère :

Date	Durée	Collectivité et fonction
Du 1er juillet 1985 au 31 décembre 1996	11 ans	Secrétaire de Mairie à Saint-Martin d'Aubigny
Du 1er janvier 1988 au 31 décembre 1995	8 ans	Secrétaire du Syndicat de Ramassage des Elèves du Collège de Périers et Coutances (environ 550 élèves)
Du 1er janvier 1996 au 1er mars 2013	18 ans	Secrétaire responsable à la Communauté de Communes de Périers (Sèves-Taute)

Elle a été ma secrétaire	À la Mairie de Saint-Martin d'Aubigny	De 1985 à 1989
	Au syndicat du Collège de Périers	De 1988 à 1995

DATES A RETENIR

Dimanche 21 avril	Repas du club COEUR et SANTE
	Concours de PALET *
Samedi 27 avril	Soirée théâtre organisée par l'ADAME à la Salle des Fêtes de Marchésieux - La pièce « Ne m'appelle plus chérie, chéri !! » par la troupe « les Trois coups » de St Fromond
Jeudi 09 mai	Tournoi de FOOTBALL
Du mercredi 08 au samedi 11 mai	Festival « Rythmes et couleurs au Marais » organisé par l'ADAME (voir programme ci-dessous)
Du 14 au 16 juin	MINI TRAIN DES MARAIS - visite de vapoartistes européens
Vendredi 28 juin	Fête de fin d'année scolaire du R.P.I.
Vendredi 05 juillet	NOCTUNE PEDESTRE de la Communauté de Communes - départ 20h Maison de la Brique
Dimanche 21 juillet	Pèlerinage SAINT CHRISTOPHE
Dimanche 28 juillet après-midi	Animations à la MAISON de la BRIQUE (programme non encore arrêté)
Samedi 03 et dimanche 04 août	6ème Festival Vapeur au MINI TRAIN des Marais
Dimanche 22 septembre	Congrès départemental des ANCIENS COMBATTANTS
Dimanche 06 octobre	MARCHE DE POTIERS à la Maison de la Brique
Samedi 12 octobre	REPAS des CHEVEUX BLANCS

* Palet également le dimanche 23 juin, le samedi 03 août, le dimanche 22 septembre et le dimanche 13 octobre. Et aussi le championnat départemental de Palet le dimanche 28 juillet à Hauteville-la-Guichard.

Programme du Festival « Rythmes et couleurs au Marais »

Mercredi 08/05 : lancement du festival en lien avec le Troc'plantes de la Maison des Marais (11h/17h) restauration grillades sur place, ateliers.

Jeudi 09/05 : expos des œuvres de chacun à l'Étang des Sarcelles (11h/19h). L'après midi goûter-concert avec la participation d'une chorale.

Vendredi 10/05 : expos et concours amateur adulte de peinture et dessin - Etang des Sarcelles.

Samedi 11/05 : expos et concours enfants (14h / 17h) - Etang des Sarcelles

Lieux de détention d'équidés à SAINT-MARTIN-D'AUBIGNY **Déclaration auprès du SIRE**

L'Institut français du cheval et de l'équitation, établissement public placé sous la tutelle des ministères chargés des sports et de l'agriculture, est l'opérateur de l'Etat pour sa politique relative aux équidés et ses utilisations. Parmi ses missions, l'IFCE assure la traçabilité des chevaux en enregistrant les équidés, leurs propriétaires et leurs lieux de détention dans la base de données SIRE (Système d'information relatif aux équidés).

En cas de crise sanitaire chez les équidés, la rapidité d'action est la clé de la réussite et **il est indispensable que tous les lieux de détention situés sur la commune de SAINT-MARTIN-D'AUBIGNY soient enregistrés dans la base SIRE**. Cette déclaration est obligatoire par décret n° 2010-865 du code rural du 23 juillet 2010.

La déclaration concerne tout lieu où sont hébergés de façon permanente ou temporaire des équidés (cheval, poney ou âne) : pré, structure équestre, foirail, etc. Le détenteur, personne responsable d'un de ces lieux, doit se déclarer auprès du SIRE qu'il soit professionnel ou particulier, propriétaire ou non des équidés hébergés, et quelle que soit l'utilisation des équidés détenus (exception : les cliniques vétérinaires).

La déclaration est une démarche simple, avec deux possibilités de déclaration :

- **Sur internet** : Le détenteur se connecte sur le site www.haras-nationaux.fr et clique sur le bouton détenteur à droite de l'écran sur la page d'accueil du site. (Accès direct : <http://www.haras-nationaux.fr/demarches-sire/detenteurs-dequide.html>)
- **Par papier** : Le détenteur renvoie le formulaire disponible sur demande au SIRE. (Tel : 0811 90 21 31 – mail : info@ifce.fr – adresse : Route de Troche – BP3 – 19231 Arnac Pompadour Cedex).

Bureau traçabilité - SIRE
Institut français du cheval et de l'équitation
Ligne accueil : 0811.90.21.31 (9h-17h au prix d'un appel local)
Fax : 05 55 97 10 40
<http://www.haras-nationaux.fr>

Luttons contre les dépôts au pied des points d'apport volontaire

Nous constatons une récurrence de dépôts sauvages au pied des colonnes de tri (*ordures ménagères, encombrants, cartons*). Il faut savoir que de tels dépôts sont strictement interdits par la loi et que tout contrevenant s'expose à une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 €.

La Communauté de Communes dispose d'une Déchetterie pour collecter ces différents déchets, les dépolluer, les recycler ou les valoriser. Le gardien est là pour vous orienter et vous expliquer.

Ces équipements mis à votre disposition pour vous permettre de trier vos déchets et assurer la propreté de nos rue doivent être respectés, il en va du bien-être de tous.

L'actualité de la commune en images



Quentin Leconardel et Guillaume Arnould ont participé au raid 4L Trophy du 14 au 22 février 2013. Leur périple humanitaire les a conduit du Futuroscope à Marrakech au Maroc.



Le Vendredi 8 février, une sympathique cérémonie était organisée à l'école pour le départ en retraite de Arlette Poullain

Une fois de plus en ce 22 décembre le Père Noël est venu rendre visite aux habitants de la commune.



Le 6 janvier, les habitants étaient conviés aux vœux de la municipalité dans l'enceinte de l'école rénovée.

